



Quel droit de garde d'une grand-mère perturbée et envahissante?

Par **Ana34**, le **21/02/2012** à **12:01**

Bonjour,

Ma belle-mère est très envahissante. Bien qu'elle ne s'entent pas bien avec son fils, elle débarque quasi tous les jours sans prévenir et rentre sans frapper. Au début je ne disais rien car elle vit seule et je me disais qu'elle a besoin de se raccrocher à quelqu'un (son mari l'avait quitté pour une secte et son ami qu'elle voit depuis 4 ans est parti aussi). Elle dit qu'elle vient voir ses petits enfants (6 et 2 ans). Mais très vite elle est devenu envahissante à tel point que j'appréhendais de rentrer chez moi, car j'étais sur de la trouver soit devant la maison, soit devant la crèche, l'école ou le centre, elle s'incrute jusqu'à 80h00. Elle refuse des prendre le plus grand le mercredi ou les vacances car elle ne veut avoir de contraintes d'organisation. Elle préfère venir à sa guise (quand elle s'ennuie) et demande à les prendre la veille pour le lendemain. Ce qui est impossible car il faut prévenir à l'avance la crèche ou le centre de loisirs. Au début je faisais des exceptions malgré le règlement du centre, mais je prenais la place de quelqu'un d'autre et je perdais aussi les frais de garde. Nous lui avons dit de nous prévenir à l'avance mais elle continue à faire la sourde oreille. En parallèle, elle crie à qui veut l'entendre qu'on refuse de lui confier les enfants. Elle appelle mon mari au bureau pour lui dire qu'il est fait parti d'une secret et que je l'ai endoctriné .C'est plus simple de nous accuser que de dire qu'elle ne veut pas s'en occuper. Quand on lui a dit de ne plus débarquer sans prévenir, qu'on avait besoin d'intimité et qu'elle devait espacer ces visites elle a répondu qu'elle saisisait de JAF pour voir ces petits enfants. Nous lui avons répondu que les voir n'était pas un problème mais qu'il fallait simplement « prévenir ». Depuis quelques mois, elle m'appelle pour dire qu'elle va passer et a commence à espacer ses visites. Nous nous sommes dit qu'elle a enfin compris et l'ambiance est devenue plus cordiale. La semaine dernière elle appelle un soir pour prendre la petite le lendemain alors qu'elle est à la crèche.

Nous lui avons rappelé que nous devons respecter le règlement. Malheureusement venons de recevoir une demande de médiation et nous n'avons pas encore décidé d'y aller. Je suis sur qu'elle veut demander un droit de garde ou d'hébergement. Que peut-elle espérer auprès du JAF ou avec cette médiation ? A-t-elle le droit de venir perturber notre vie à sa guise et que peut-elle obtenir juridiquement ?
Merci

Par **cocotte1003**, le **21/02/2012 à 13:12**

Bonjour, elle demande une médiation, c'est bien surtout pour vous, n'hésitez pas à y aller et faites une proposition de visite par exemple, elle prend les enfants le deuxième mercredi de chaque mois, une semaine en été assurez lui qu'elle sera invitée pour les anniversaires des enfants. la médiatrice va lui expliquer qu'en justice elle n'obtiendra pas plus, cordialement